Redécoupage 2017

Au vu du nombre d'électeurs grandissant, pour rééquilibrer la présence des votants dans les bureaux de vote, un redécoupage géographique a été effectué.

Petit tour d'horizon de ces nouveautés

- La création d'un nouveau lieu de vote au groupe scolaire La Fontaine avec l'affectation de deux bureaux de vote, le n°17 ainsi que le bureau de vote anciennement situé aux Hutins (n°8). Les habitants concernés par ces bureaux sont ceux des quartiers Perrier et Vernand.
- Les électeurs du quartier de Romagny votant habituellement au gymnase Jean Mermoz (bureaux n°11-12-13) doivent désormais voter à la MJC Romagny – Ferme Challut.
- Les électeurs du centre-ville, plus précisément des rues et places adjacentes à la mairie, inscrits au bureau n°3 au groupe scolaire Saint-Exupéry votent dorénavant à l'Hôtel de Ville (bureaux n°1-2).
- Quant aux électeurs du quartier du Brouaz, ceux-ci sont invités à se présenter au groupe scolaire Saint-Exupéry (bureau n°3).

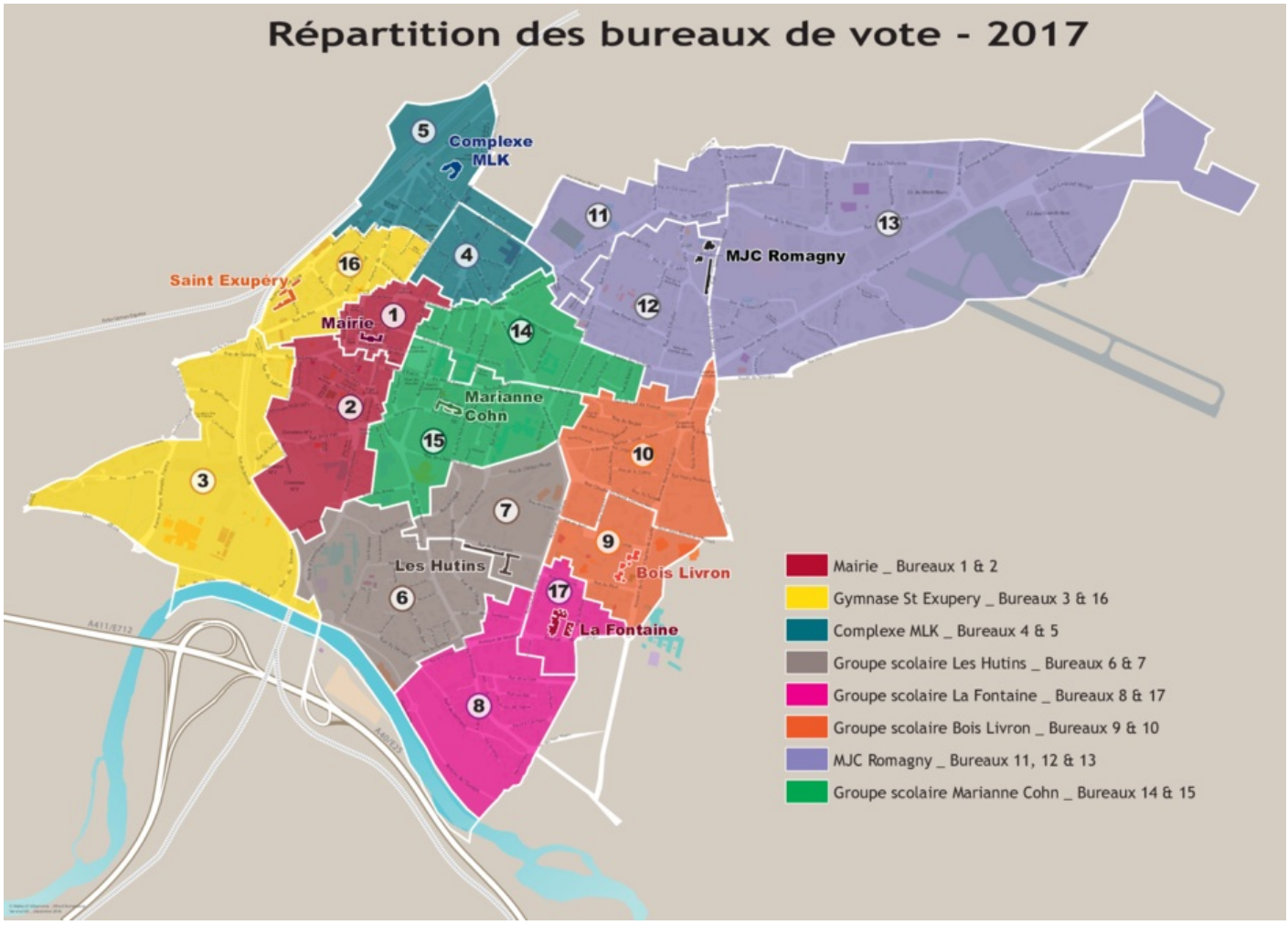

ANNEMASSE
à vivre ensemble
04 50 95 07 00

HORAIRES :
Du Lundi au Vendredi :
9h > 12h & 13h30 > 17h

MAIRIE D'ANNEMASSE
BP 530
74107 Annemasse cedex